



# *RAPPORT 2021*

Loi Energie – Climat Article 29

Date de Création : Juin 2022

Date de mise à jour : Octobre 2022

## Rapport 2021

### Loi Energie – Climat Article 29

#### Table des matières

1. Informations relatives à la démarche générale de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN .....	3
a. Risques de durabilité .....	3
b. Listes des OPC et mandats prenant en compte l'ESG .....	4
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN ..	4
a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG .....	4
b. Renforcement des capacités internes .....	4
3. Politique d'Exclusion .....	5
4. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité .....	5
a. Organisation interne .....	5
b. Politique de rémunération .....	5
c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité .....	5
5. Stratégie d'engagement et politique de vote .....	5
a. LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN .....	5
b. politique de vote de QBP Finance .....	5
6. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement .....	6
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	6
8. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	6
9. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques .....	6
10. Démarche d'amélioration et mesures correctives .....	7

## Préambule

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN met en œuvre pour l'ensemble de ses clients sous gestion conseillée et de ses mandats, mais aussi pour les clients hors mandat une politique de gestion des risques financiers (incluant, notamment, les risques de marché, de liquidité et de contrepartie), des risques opérationnels, des risques de non-conformité et, dans l'hypothèse où ils sont pertinents, des risques extra-financiers qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les autres risques.

Les processus de prise de décision en matière d'investissement mis en œuvre dans le cadre des mandats ou de la gestion conseillée peuvent intégrer, sans que cela ne soit systématique, certains risques en matière de durabilité. Ainsi, il peut arriver que concomitamment à l'analyse des éléments financiers, les processus de prise de décisions de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN incluent l'analyse de critères extra-financiers qui peuvent être rattachés à des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), sans toutefois que ces critères soient alignés sur ceux de l'Union européenne en matière économiques durables sur le plan environnemental.

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN est convaincue que la prise en compte de critères ESG peut avoir, dans certains cas et sur le long terme, un impact sensible sur le rendement des fonds et des mandats qu'elle gère. Ainsi, un actif financier à la qualité extra-financière insuffisante au regard de critères ESG risque de rencontrer davantage de difficultés à générer une performance positive sur le long terme provenant de flux financiers considérés comme pérennes ou d'un potentiel de revalorisation élevé. C'est pourquoi LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN a analysé les processus existants afin d'identifier dans quelle mesure est faite cette prise en compte afin de la formaliser davantage.

Cette analyse a mis en lumière le manque de données disponibles et fiables durant l'année 2021 en ce qui concerne la mesure des principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La situation sera cependant réévaluée à mesure que la taxonomie européenne sera précisée et permettra aux entreprises de fournir des analyses alignées sur les standards techniques de la réglementation.

Compte tenu des évolutions capitalistiques du Groupe, qui sont effectives depuis le 31 août, le dispositif est amené à évoluer avec l'intégration progressive aux processus de l'actionnaire majoritaire ODDO BHF, qui est un acteur reconnu dans le domaine des investissements responsables.

## 1. Informations relatives à la démarche générale de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN

### Contexte

C'est une banque privée qui offre à ses clients des services de gestion conseillée et de gestion sous mandat. Le Groupe dispose en outre d'une société de gestion spécialisée dans la gestion de fonds ouverts et de fonds dédiés. La définition de la stratégie et la politique d'investissement de chaque produit est faite sur mesure et dépend entièrement des besoins des clients. C'est pourquoi, en 2021, les produits gérés par LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN ne peuvent être qualifiés d'investissements durables.

Si les différentes politiques d'investissements des mandats, et autres produits intègrent la prise en compte des facteurs extra financiers, comme des risques de durabilité, conformément aux réglementations en vigueur, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN n'a pas encore formalisé de politique d'investissement responsable. L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection reste discrétionnaire.

### a. Risques de durabilité

Les risques en matière de durabilité peuvent être considérés comme des événements ou des situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des Actifs

En effet, La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance, peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs d'instruments financiers de plusieurs manières : une baisse des revenus, une hausse des coûts, une dépréciation ou des dommages de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital ou encore des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement, pourra donc entraîner une modification de la stratégie de

portefeuille, par exemple via l'exclusion de certains émetteurs. L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits financiers sont à prévoir, notamment du fait du changement climatique.

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN tient compte implicitement des risques en matière de durabilité au travers de l'évaluation régulière du rendement – risque des Instruments financiers qu'elle sélectionne ou recommande à ses clients, conformément à la directive SFDR (SFDR : Sustainable Finance Disclosure Directive) qui définit les principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « principal adverse impacts »).

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN profitera de l'intégration au Groupe ODDO BHF pour intégrer à sa cartographie des risques certains risques de durabilité dans une approche par scénario.

Conformément aux évolutions réglementaires, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN ajoutera la notion de « contributions positives » dans son processus de sélection à un nombre d'investissements. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») doivent être pris en considération au même titre que les indicateurs financiers traditionnels pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

#### b. Listes des OPC et mandats prenant en compte l'ESG

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN investit notamment dans des OPC externes. Le processus de sélection des fonds intègre une analyse extra financière qui tend à privilégier lorsque c'est possible, des fonds article 8 ou article 9. Ceux-ci représentent une partie des actifs sous gestion :

Chiffres au 31/12 :

	Montant	Pourcentage
Encours gérés placés en OPC article 8 (MEUR)	194	10,2%
Encours gérés placés en OPC article 9 (MEUR)	39	2,0%
Encours gérés totaux (MEUR)	1911	

Il faut cependant noter que les gérants n'ont pas de contraintes quantitatives en matière extra financière.

## 2. Informations relatives aux moyens internes déployés par LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN

#### a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG

Depuis 2021, l'expertise ESG est regroupée au sein d'une équipe de 2 collaborateurs au cœur de la gestion. Compte tenu de la taille de l'entreprise, et en vertu du principe de proportionnalité, il est impossible de dédier des ressources sur cette thématique malgré toute l'importance accordée. Néanmoins, ces deux personnes consacrent une partie de leur temps à ces sujets, dans le cadre du suivi des risques et des évolutions réglementaires.

Le développement de l'ESG se fera dans le cadre de l'intégration au Groupe ODDO : en effet, les équipes internes du Groupe effectuent des analyses et des notations extra financières qui permettront l'intégration de ces critères.

#### b. Renforcement des capacités internes

En 2021, une formation de 26 collaborateurs a été effectuée par le cabinet de conseil Bredhill Consulting. La formation a consisté en une présentation de l'état des lieux en matière d'ESG, avec notamment une revue des produits existant. Elle s'est poursuivie par 4 ateliers de travail en petits groupes visant à explorer les pistes d'amélioration possibles dans le cadre des activités de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN. Les participants ont réfléchi sur les produits et services ESG, l'Impact sur les pratiques au sein de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN, l'ambition de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN en la matière et enfin la démarche RSE au sein de l'entreprise

Cette formation a permis une première sensibilisation à ces problématiques et aux impacts de la prise en compte de la durabilité dans les activités

### 3. Politique d'Exclusion

Il n'existe pas de politique d'exclusion au niveau de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN. Les gérants des mandats ont pour obligation première d'obtenir de bonnes performances pour leurs clients et souhaitent y parvenir de manière durable. En conséquence, ils ont tendance à se tenir à l'écart des secteurs controversés et des entreprises ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, normes du travail, environnement, prévention de la corruption)

QBP Finance a défini pour son fonds Actions QBP Equity Next Generation une politique d'exclusion concernant certaines activités ou secteurs controversés. Inscrit dans le prospectus du fonds actions, l'exclusion concerne les entreprises ayant plus de 25% de leur activité N-1 dans les secteurs de l'alcool, des Jeux d'argent, du tabac, de l'énergie nucléaire, des armes (conventionnelles, nucléaires, controversées, à feu civiles) et du charbon thermique.

### 4. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

#### a. Organisation interne

Un groupe de travail interne de 4 personnes du département de la gestion privée dont un membre de la direction a été mis en place pour réfléchir aux modalités de prise en considération des facteurs extra financiers dans les actes de gestion

Les fruits de ces réflexions sont dans un répertoire partagé accessible à tous.

Toutes les démarches entreprises en matière d'ESG, notamment celles liées à l'élaboration de la politique d'Investissement Durable, sont validées par le Comité de direction de la Banque.

#### b. Politique de rémunération

A ce stade, la politique de rémunération de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN n'intègre pas les risques en matière de durabilité.

#### c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Du fait du renforcement des réglementations et de la démarche entreprise au sein de LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN, le conseil de surveillance a intégré ces nouveaux éléments à son processus décisionnel, notamment sur les aspects de formation, de sensibilisation des acteurs dans le processus de sélection.

### 5. Stratégie d'engagement et politique de vote

#### a. LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN

Dans le cadre des activités de gestion conseillée ou de gestion sous mandat, l'investisseur exerce personnellement ses droits de vote.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation et dans un esprit de digitalisation et de transition écologique, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN met à disposition de ses clients via un espace internet sécurisé la plateforme VoteAccess afin de les inciter à exercer leur droit de vote aux assemblées et une politique de vote dans le cadre des mandats.

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN se réserve la possibilité de voter aux assemblées générales lorsqu'il dispose des pouvoirs dans le cadre des mandats. Le gérant peut ainsi décider de participer aux assemblées générales et/ou exercer son droit de vote chaque fois qu'il l'estime approprié, lorsque l'intérêt de ses clients le justifie.

#### b. politique de vote de QBP Finance

QBP finance a mis en place une politique de vote dans l'ensemble de ses fonds.

Cette politique de vote vise à soutenir les organes sociaux des sociétés dans lesquelles les fonds sont

investis, sauf si les résolutions proposées sont contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires.

A ce titre QBP Finance sera explicitement sensible :

- Aux modifications statutaires pouvant nuire à l'intérêt des porteurs
- A l'intégrité des comptes, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière
- Affectation du résultat et la gestion des fonds propres dans un objectif de surveiller une gestion à long terme

QBP Finance vise la parité homme/femme dans son futur développement.

## 6. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Aujourd'hui, le comité de sélection intègre largement les critères ESG et dispose d'une expertise notamment en ce qui concerne la sélection de fonds externes. Il définit une liste de fonds autorisés sur la base de critères intégrant l'analyse des facteurs extra financiers.

En ce qui concerne la sélection des titres vifs, le comité de sélection constitue un portefeuille modèle qui n'intègre pas actuellement de critères extra financiers. Chaque gérant constitue son propre portefeuille et peut éventuellement y intégrer une approche ESG mais elle n'est pas formalisée

Enfin, QBP finance a développé le fonds thématique, QBP Equity Next Generation qui vise à saisir toutes les opportunités de croissance liées aux trois principales transitions des prochaines années :

- La Transition écologique
- La Transition numérique
- La Transition démographique

Ce fonds est cependant resté en article 6

## 7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN est consciente des enjeux clefs relatifs aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris et met tout en œuvre pour déployer de multiples initiatives lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Les trajectoires carbone des portefeuilles seront calculées dès que les données des sociétés seront disponibles. LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN pourra s'appuyer sur les analyses de son actionnaire le Groupe ODDO.

## 8. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN n'a pas encore développé de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Les objectifs de long terme liés à la biodiversité seront pris en considération dès que les données des sociétés seront disponibles.

## 9. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Afin d'optimiser la performance à long terme des investissements de ses clients, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN s'attache à intégrer continuellement les risques en matière de durabilité dans le processus d'investissement, en particulier si l'objectif de gestion prévoit la prise en compte de critères extra financiers, dans ses processus de décision, notamment dans le cadre du mandat de gestion.

Aujourd'hui, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN n'a pas formalisé d'indicateurs mais cette analyse fait partie du processus de décision relatif aux investissements, que ce soit dans les mandats, la gestion conseillée ou la gestion collective :

- pour évaluer les titres d'émetteurs uniques (actions et obligations) ou des fonds d'investissement, les risques en matière de durabilité sont pris en considération parmi d'autres risques financiers lors de l'étude financière des émetteurs ainsi que lors des diligences requises des fonds. Leur évaluation et leur importance sont l'un des nombreux critères utilisés pour déterminer dans quelle mesure un actif devrait être sélectionnés dans le cadre de la gestion de mandats de gestion et de fonds. Enfin, des thématiques d'investissement durables ont été intégrées dans les mandats et dans certains fonds en fonction des objectifs des clients.

## 10. Démarche d'amélioration et mesures correctives

### • Intégrer des critères ESG dans le portefeuille modèle

Le processus de sélection passe par la mise en place d'un portefeuille modèle. Ce portefeuille est déterminé par le comité d'investissement et sert de référence au gérant qui garde néanmoins sa liberté d'investissement. Dans le cadre des améliorations du processus, Il est prévu de prendre en considération des facteurs ESG dans le processus de sélection de valeurs.

### • Signature des PRI

Dans le cadre de l'intégration au Groupe ODDO, LA BANQUE PRIVÉE SAINT-GERMAIN sera amenée à devenir signataire des PRI (Principle for Responsible Investment).

A terme, les gérants bénéficieront des notations internes effectuées par l'actionnaire majoritaire et pourront les prendre en considération.